

Bruxelles, le 29 avril 1986.

NOTE BIU(86)116 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE PAROLE

RENDEZ-VOUS DE MIDI - 29/04/86

420.43

Libye (F. LE BAIL)

En reponse a une question, nous avons indique que la Commission avait demande ce matin a la mission libyenne a Bruxelles de limiter a trois membres le personnel diplomatique accredite aupres d'elle. Ces trois personnes devront etre necessairement choisies parmi les sept membres de la mission libyenne qui resteront accredites aupres des pays du Benelux apres le 10 mai 1986.

Cette decision fait suite a celles prises au cours de la reunion ministerielle de cooperation politique du 21 avril dernier. Elle a ete prise parallelement aux decisions des gouvernements du Benelux qui avaient decide hier de reduire a 7 le personnel a la mission libyenne en poste a Bruxelles accredite aupres d'eux. Elle prendra effet le 10 mai 1986.

MATERIEL DIFFUSE :

IP 195 - convocation d'un conseil special des Ministres pour le Tourisme

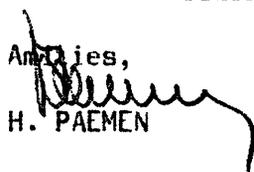
IP 196 - commission demande des informations sur le degre de radioactivite a la suite de l'accident de l'installation nucleaire en Union sovietique

COM 179 - les problemes du developpement en Afrique

COM 221 - Biotecnologie dans la Communaute pour stimuler le developpement agro-industriel

EUROSTAT - Indice des prix a la consommation, 3/86
Siderurgie, 4/86

Amis,


H. PAEMEN